

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 13 septembre 2017

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	25
		Dont procurations 02
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
25	00	00

Date de la convocation

08/09/2017

Date d'affichage

08/09/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

Annulation de titres sur exercices
antérieurs – Société PRODIL

L'an deux mille dix-sept et le **treize septembre** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULIAT, Raphael BORDELAIS Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, William PAULIN, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Joseph Armand BRAY, Victorien QUIMBERT ont respectivement donné procuration à Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Yolène LARGEN-MARINE.

Président de Séance :
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :
Eric JULIAT

ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICES ANTERIEURS
SOCIETE PRODIL

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

13 NOV. 2017

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et établissements publics communaux,

Vu la mise en demeure de n° 6009071834 du Trésor public enjoignant monsieur CHEVALIER Georges, gérant de la société PRODIL, de régler les titres de recette n° 175 et 176 en date du 16 juin 2016 ;

Vu le rapport transmis aux Conseillers municipaux,

Considérant que le montant correspondant au titre n° 175 du 16 juin 2016 avait déjà été encaissé par le régisseur de la Ville le 16 juin 2015.

Considérant que l'arrêté n° 017 du 03 février 2016 correspondant au titre n° 176 n'a pu être appliqué ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'annuler les titres de recettes mentionnés dans le tableau ci-après, émis sur l'exercice 2016 à l'encontre de Monsieur Georges CHEVALIER pour un montant total de deux cent trente euros :

Référence du titre de recette	Date d'émission	Objet de la créance	Montant
N°175/BJ N° 25	16/06/2016	Droits de station pour activités de loisirs	80.00€
N°176/BJ N° 25	16/06/2016	Droits de station pour activités de loisirs	150.00€

- La dépense correspondante sera imputée à l'article 673 du budget communal.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 13 NOV. 2017
Le Maire,



[Signature]
M. CLEMENTE